

RAPPORT DE FIN DE MANDAT

DE MADAME PALLEJA A MONSIEUR VAGANAY

- **Finances**

Le budget d'investissement tel qu'il a été voté est quasiment exécuté avec l'achèvement de programmes importants tels que l'esplanade du groupe scolaire, la vidéo protection etc.

Cela explique que les lignes de trésorerie sont utilisées quasiment au maximum mais de nombreuses recettes sont attendues : en fonctionnement la dotation de solidarité du Grand Lyon pour 300.000 € et le solde de l'année 2013 au titre du contrat enfance pour 200.000 € ; en investissement le FCTVA pour 150.000 €.

De plus, sont en attente le versement de plus de 400.000 € de subventions de l'Etat et du Département (voir plus bas).

- **Comptes administratifs commune et budget annexe**

Il est nécessaire de voter dès que possible les comptes administratifs et les comptes de gestion compte tenu que leur transmission en Préfecture conditionne le versement du FCTVA.

- **Budget annexe aménagement quartier du Péronnet**

Le budget primitif du budget annexe devra être voté en reprenant les écritures de stocks des exercices précédents et en inscrivant les opérations suivantes :

- Aménagement intérieur et extérieur des services techniques. Le marché de travaux a été notifié à l'entreprise SANIPAC pour un montant HT de 89.600 €.
- Aménagement local Espoir Pour un Enfant : il est rappelé la convention entre l'OPAC du Rhône et la Commune délibéré par le conseil municipal pour l'aménagement de l'ancienne épicerie. Si ce dossier est poursuivi il conviendra d'inscrire au budget annexe 100.000 € conformément à la convention précitée.

- De plus il reste à constater en trésorerie la recette du 3^e acompte pour la vente du terrain à la SCCV222. Le titre a été émis en 2013. Lorsque cet acompte tombera, il conviendra de mandater le 3^e acompte pour l'acquisition du bâtiment des services techniques. Le bâtiment a été réceptionné et le PV de réception se trouve au service comptabilité.
- Il est prévu une recette de 100.000 € pour la vente de la maisonnette située dans la copropriété BERTHIER. Désignation parcelle : pour partie AD 119 d'une surface de 370 m². Ce dossier a été délibéré en conseil municipal et se trouve auprès de Mme VALLOT. Un permis de construire a été délivré au profit de M. Bruno SERRATRICE, acquéreur. Le compromis de vente n'a pas été signé et le dossier est chez Maître BENARD, notaire à Vernaison.

En revanche, le 28 février dernier une proposition d'achat a été faite à la commune par un particulier au même prix de 100.000 €. La commune n'a pas répondu à cette proposition. Il est attiré l'attention de la future municipalité que l'avis des Domaines de 100.000 € prévoit une démolition à la charge de l'acquéreur M. SERRATRICE. Cette démolition était évaluée à 30.000 € y compris le désamiantage. La dernière proposition d'achat de M. DOS REIS et Mme DUPONT FERRIER est une proposition pour rénover la maison. En conséquence le prix ne peut être de 100.000 €.

Nous avons indiqué à M. SERRATRICE qu'il devait prendre contact avec le nouveau maire pour la suite à donner à cette opération dont l'avantage d'une démolition était la possibilité d'élargir l'impasse de la Chapelle au point le plus étroit.

- Point sur les subventions

- Subventions du Département :

Opération n° 1 – Service de proximité fonctionnement petite enfance : soldée.
Subvention attendue : 47.500 €

Opération n° 2 – Accessibilité PMR et extension restaurant municipal : soldée.
Subvention attendue : 22.000 €

Opération n° 3 – Extension médiathèque : soldée. Subvention attendue : 67.000 €

Opération n° 4 – Extension et rénovation de l'hôtel de ville : non soldée. Travaux non réalisés.

Opération n° 5 – Aménagement des services techniques de la ville : tranche 2012 soldée et tranche 2013 non soldée. Subvention attendue : 93.150 €. Il sera nécessaire de solder cette subvention dès que la commune aura payé le 3^e acompte pour l'acquisition du bâtiment et réalisé les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs

Opération n° 6 – Aménagement des espaces publics centraux secteur nord : soldée.
Subvention attendue : 38.150 €

Opération n° 7 – Requalification du quartier du Péronnet : Soldée en 2013.

Opération n° 8 – Réalisation de travaux hydrauliques dans le parc de la Fée des Eaux : soldée. Subvention attendue : 18.800 €.

✓ Premier contrat pluriannuel 2003/2008 – Opération n° 2 – aménagement du centre tranche 2008 : soldée. Subvention attendue : 82.000 €.

○ Subventions de l'Etat :

DETR 2011 – Accessibilité abords Jardins du centre – groupe scolaire – esplanade piétonne. Opération avancée à 95 %. Subvention attendue : 64.400 €.

TOTAL DES SUBVENTIONS ATTENDUES : 433.000 €.

- Aménagement quartier du Péronnet

Il est rappelé le projet d'aménagement de la rue du Péronnet par la Communauté Urbaine de Lyon dans le cadre de la PPI du précédent mandat.

Ce dossier, s'il est poursuivi, devra de nouveau faire l'objet d'une inscription à la nouvelle PPI en prévoyant un budget conséquent (évalué à 3 millions d'euros) puisqu'il s'agit du bouclage complet rue du Péronnet/rue Port Perret/rue de la Chapelle et comprenant le collecteur d'eaux de ruissellement entre le chemin du Pelet et le Rhône via la rue de la Chapelle.

Concernant le SIGERLY, les travaux d'enfouissement et de rénovation de l'éclairage public sont terminés et le SIGERLY est dans l'attente de la rénovation de l'impasse de la Chapelle en fonction de la démolition ou non de la maison BERTHIER.

- Travaux chemin du Bois Comtal

Il a été convenu avec la mairie de Millery la rénovation de cette voirie à 50 % à la charge de chaque commune. Pour cet exercice 2014, les travaux d'enfouissement de réseaux et de rénovation de l'éclairage sont en cours et SIGERLY doit procéder aux réfections de chaussées auprès enfouissement de réseaux.

Il est en principe prévu l'aménagement de la voirie avec Millery pour 2015 sur la partie située entre le chemin de la Rossignole jusqu'au droit de la propriété de M. LIEVRE au 668 chemin du Bois Comtal.

Concernant le projet de lotissement du Bois Comtal, la commune avait décidé de déclasser les parcelles à l'occasion de la révision du PLU.

- Esplanade écoles – Jardins du centre

Les travaux ont été réceptionnés et cette opération est terminée. Il reste à voir avec les propriétaires des quatre maisons situées dans l'impasse la réfection de l'enduit de leur mur mitoyen.

Ces travaux sont prévus sur la commande de la deuxième tranche de l'entreprise GREEN STYLE et n'ont pas été payés à ce jour.

- Régularisation cession de terrains Les Jardins du Centre

Maitre BENARD, notaire à Vernaison, doit prochainement convoquer pour une signature des actes de régularisation les copropriétés Les Jardins du Centre (régie Gambetta), Les Arcades (commune + M. VENA) et la copropriété MAYET. A l'issue de ces régularisations, toutes les anomalies auront été rectifiées.

Il a surgi il y a quelques mois un dernier problème avec une erreur de géomètre qui date de l'époque de la conception des Jardins du Centre.

Il s'agit de la propriété HARDEL qui empiète sur le garage des services techniques pour 13 m2 et Madame HARDEL occupe 5 m2 du terrain communal.

Son avocat a saisi la commune et propose un accord par courrier en date du 21 février 2014.

Il était prévu de présenter au conseil municipal cet accord pour solutionner ce différend.

L'ensemble du dossier se trouve auprès de Mme MANCINI.

- Aménagement du hall d'accueil de la mairie

Le cabinet AEA est maitre d'œuvre de cette opération. Il convient de voir avec M. Bruno SERRATRICE si l'aménagement intérieur de l'accueil se poursuivra. L'architecte possède le dossier des offres.

Les travaux n'ont pas été commandés à l'exception du sas extérieur dont la pose débute le lundi 31 mars.

Un nouveau dispositif d'accès à la mairie est prévu et il est nécessaire de reprendre contact avec l'architecte pour faire le point de ce dossier.

- Aménagement local des joutes

La procédure d'appel d'offres a été lancée et le cabinet AEA doit rendre son rapport d'analyse des offres.

Les travaux du local ont été concertés avec le président de l'UMV.

Monsieur Christophe ROCHER, président de l'UMV avait saisi la commune pour garantir un emprunt relai de 30.000 € nécessaire au préfinancement de la finale des championnats de France. Après consultation auprès des services financiers de la Trésorerie et de la Préfecture, cette garantie n'est pas possible.

Une autre solution aurait été étudiée, tel le versement d'une subvention après signature d'une convention d'objectifs. Il était prévu de reprendre contact avec M. ROCHER.

- Aménagement zone du Razat

La zone du Razat a fait l'objet de deux modifications du PLU. Les permis d'aménager ont été signés et deux permis de construire ont été délivrés : celui de la maison médicale et celui concernant les trois bâtiments de logements en façade de la route de Lyon. Ce permis fera l'objet de modificatifs afin de permettre l'installation au rez de chaussée des locaux de services ou tertiaires.

Si le permis de construire des trois bâtiments a été délivré, il est bien entendu que le phasage des constructions n'est prévu qu'à partir de 2015/2016.

En effet ce permis était nécessaire pour permettre à l'investisseur d'obtenir les engagements financiers de ses banques pour réaliser la maison médicale.

Une opération de commercialisation de la maison médicale et des 40 logements est prévue mi-avril sur le parking du pôle enfance.

Le service urbanisme a pris l'ensemble des arrêtés nécessaires.

De même la société NOAHO a été autorisée à mettre en place un espace de vente à proximité de la MDR.

Concernant la résidence seniors, Monsieur Jean-Claude BONY et son investisseur prendront contact avec le maire pour engager cette opération auprès de l'architecte conseil du Grand Lyon.

Pour ce qui est d'Education et Joie, les notaires devraient reprendre contact avec la mairie pour la signature des actes de vente de terrains puisque la commune peut se substituer en rachetant les terrains au prix d'acquisition actualisés si l'opération ne se réalisait pas dans l'avenir.

- Personnel communal

- Voir le rapport joint de Madame BERARDET, responsable administratif.